

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Frédéric ROUSSE, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Marie Blanche BORY **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Imann EL MOUSSAFER, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Jean Michel TALON,

**Avaient donné pouvoir :** Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Jean-Michel TALON à Marie Blanche BORY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 17 janvier 2022	Le 17 janvier 2022	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	37

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

### 2022-01-11 SEM Sud Développement – Garanties d'emprunt

*Rapporteur : Sandrine LARCHER*

*Vu la délibération en date du 15/12/2011 de la Communauté de communes du Sud Territoire relative à la participation au capital et à l'approbation des statuts,*



*Vu la délibération 2021-04-46 relative à la désignation des représentants de la Communauté de communes à la SEM Sud Développement,*

*Vu la délibération 2021-06-33 relative à l'augmentation du capital de la SEM Sud Développement,*

La Société d'Economie Mixte Sud Développement, dont la Communauté de communes est l'actionnaire majoritaire, finance ses différentes opérations, de façon générale, à hauteur de 20% sur fonds propres, et de 80% par emprunts.

Les deux dernières opérations en date sont l'aménagement du rez-de-chaussée de l'aile Est du bâtiment R, aux Forges de Grandvillars, pour le compte de LISI (implantation de LISI Knowledge Institute, centre de formation des cadres de l'ensemble du groupe), et la construction, sur le Technoparc, d'un bâtiment d'une surface totale d'environ 2 000 m<sup>2</sup>, destiné à être loué à la société Therm-Eos, pour la production de pompes à chaleur.

La SEM, pour ces deux opérations, s'est rapprochée de la Banque Postale, qui sollicite pour l'octroi de ces prêts la garantie de la collectivité à hauteur de 50%.

Les caractéristiques de ces deux emprunts pour des montants respectivement de 625 000 et de 1 700 000 € sont jointes au rapport.

Il est proposé d'allouer la garantie demandée, en vertu des dispositions des articles L.5111-4 et L.5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et dans le cadre des dispositions de l'article 2288 du Code civil, et ce pour ces deux emprunts.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, Christian RAYOT ne prenant pas part au vote ni au débat, décide :**

- **que la Communauté de communes apporte son cautionnement, avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 % (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre des deux Contrats à venir entre la SEM Sud Développement (emprunteur) et la Banque Postale (bénéficiaire) pour les deux prêts dont les offres sont jointes en annexe au présent rapport (ci-après « les Prêts »),**
- **de déclarer que ces garanties sont accordées en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,**
- **de reconnaître être parfaitement conscients de la nature et de l'étendue de l'engagement de caution tel que décrit aux points 1 et 4, et être pleinement averti du risque de non-remboursement des prêts par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière,**
- **en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SEM Sud Développement, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire à la Communauté de communes au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée,**

**Sans préjudice des dispositions de l'article L.2252-1 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.**

En outre, la Communauté de communes s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie,

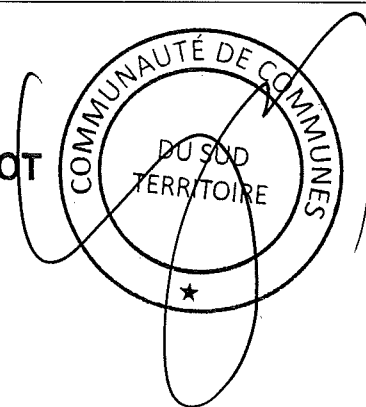
- que la Communauté de communes accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

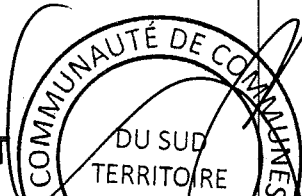
Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que la Communauté de communes reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, la Communauté de communes accepte expressément que le bénéfice du cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification,

- que la Garantie soit conclue pour la durée des deux Prêts augmentée, chacune d'un délai de trois mois,
- d'effectuer l'ensemble des mesures de publicité prévues par l'article L.5211-3 du Code général des collectivités territoriales, et d'en justifier auprès du bénéficiaire.

*Annexe : Garanties d'emprunt (offres de financement)*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>	<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>
<p>Et publication ou notification le</p>	<p>MERCREDI 02 FEV. 2022</p>
<p>Le Président,  <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	



SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 1 – 10 décembre 2021

## OFFRE FERME DE FINANCEMENT N° 1 A TAUX FIXE AVEC PHASE DE MOBILISATION CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

- Prêteur : LA BANQUE POSTALE
- Emprunteur : SEM SUD DEVELOPPEMENT  
SIREN N°752 504 670
- Objet : Financement de la construction d'un bâtiment à Delle (90) dont la Société Therm'eos sera le preneur à bail.
- Montant du prêt : 1 700 000,00 EUR
- Durée du prêt : 16 ans
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du prêt

### Phase de mobilisation

- Durée : Du 07/03/2022 au 15/03/2023, soit 12 mois
- Versement des fonds : Les fonds sont versés au fur et à mesure des besoins de l'Emprunteur, le Prêteur se réservant la possibilité de demander à tout moment et dès qu'ils seront disponibles les justificatifs de toute nature permettant d'identifier les besoins de tirages (appels de fonds dans le cadre de marchés, récépissés de paiement)
  - Tirage minimum* : 15 000,00 EUR
- Taux d'intérêt annuel : Index €STR post-fixé + 1,23 %
  - Date de constatation* : Index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts.
- Base de calcul : Nombre exact de jours d'utilisation des fonds sur la base d'une année de 360 jours.
- Paiement des intérêts : Mensuel
- Remboursement anticipé : Pas de remboursement anticipé durant la phase de mobilisation.
- Commission de non utilisation : 0,15 %

### Tranche obligatoire à Taux Fixe du 15/03/2023 au 15/03/2038

- Montant : La tranche est mise en place par arbitrage automatique le 15/03/2023 dans la limite du montant du prêt, sauf dans le(s) cas suivant(s) :
  - L'Emprunteur a renoncé expressément avant le 15/03/2023 à la mise en place par arbitrage automatique
  - Ajustement du montant par le Prêteur aux besoins réels de l'Emprunteur à la suite d'une demande de production de justificatifs. A défaut d'arbitrage automatique, le montant de la Tranche obligatoire sera égal à l'encours en phase de mobilisation constaté à la fin de la Phase de mobilisation.

SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 1 – 10 décembre 2021

A défaut d'arbitrage automatique, le montant de la Tranche obligatoire sera égal à l'encours en phase de mobilisation constaté à la fin de la Phase de mobilisation.

- **Durée** : Du 15/03/2023 au 15/03/2038, soit 15 ans
- **Taux d'intérêt annuel** : Taux fixe de 1,49 %
- **Base de calcul** : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- **Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement** : Trimestrielle
- **Amortissement** : Échéances constantes
- **Remboursement anticipé** : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
- **Préavis** : 60 jours calendaires
- **Devise** : EUR (Euro)
- **Validité de l'offre** : 28 jours calendaires maximum
- **Signature du contrat** : Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard le 03 mars 2022
- **Garantie / Sûreté** : Caution avec renonciation au bénéfice de discussion par la Communauté de Communes Sud Territoire à hauteur de
  - 50 % du capital emprunté, augmenté des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires
 Cession Dailly Simple cession dailly des loyers
  - Frais : 50,00 € par acte
  - A hauteur de 1 700 000,00 €, augmentés des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires
- **Conditions suspensives à la mise en place** : Recueil de l'ensemble des pièces client en annexe  
Recueil de l'ensemble des pièces garantie en annexe
- **Taux Effectif Global** : 1,48 % l'an  
*soit un taux de période* 0,120 %, pour une durée de période de 1 mois

SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 1 – 10 décembre 2021

## Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2021-07 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

**Proposition valable jusqu'au 07/01/2022 – 23h59**

Si vous êtes intéressé à poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 07/01/2022 à 23h59 en cochant la case ci-dessous. En cochant cette case, vous donnez ordre à La Banque Postale de formaliser et de vous adresser le Contrat de Financement.

Il est précisé :

- qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de Contrat de Financement ;
- que seule votre signature du Contrat de Financement vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du Contrat de Financement

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le Contrat de Financement en vigueur, qui comportera les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

le 20 12 2021  
a. Meunier Muvaf

Bon pour accord  
L. D.

SEM SUD DEVELOPPEMENT  
 Offre ferme de financement N° 1 – 10 décembre 2021

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 1 700 000,00 EUR	Durée du prêt	: 16 ans
		Date de versement	: 15/03/2023

### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 15/03/2023 AU 15/03/2038

Périodicité : Trimestrielle  
 Mode d'amortissement : Échéances constantes  
 Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,49 %  
 Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Montant dû en €
1	15/06/2023	1 700 000,00	25 337,45	6 332,50	31 669,95
2	15/09/2023	1 674 662,55	25 431,83	6 238,12	31 669,95
3	15/12/2023	1 649 230,72	25 526,57	6 143,38	31 669,95
4	15/03/2024	1 623 704,15	25 621,65	6 048,30	31 669,95
5	15/06/2024	1 598 082,50	25 717,09	5 952,86	31 669,95
6	15/09/2024	1 572 365,41	25 812,89	5 857,06	31 669,95
7	15/12/2024	1 546 552,52	25 909,04	5 760,91	31 669,95
8	15/03/2025	1 520 643,48	26 005,55	5 664,40	31 669,95
9	15/06/2025	1 494 637,93	26 102,42	5 567,53	31 669,95
10	15/09/2025	1 468 535,51	26 199,66	5 470,29	31 669,95
11	15/12/2025	1 442 335,85	26 297,25	5 372,70	31 669,95
12	15/03/2026	1 416 038,60	26 395,21	5 274,74	31 669,95
13	15/06/2026	1 389 643,39	26 493,53	5 176,42	31 669,95
14	15/09/2026	1 363 149,86	26 592,22	5 077,73	31 669,95
15	15/12/2026	1 336 557,64	26 691,27	4 978,68	31 669,95
16	15/03/2027	1 309 866,37	26 790,70	4 879,25	31 669,95
17	15/06/2027	1 283 075,67	26 890,49	4 779,46	31 669,95
18	15/09/2027	1 256 185,18	26 990,66	4 679,29	31 669,95
19	15/12/2027	1 229 194,52	27 091,20	4 578,75	31 669,95
20	15/03/2028	1 202 103,32	27 192,12	4 477,83	31 669,95
21	15/06/2028	1 174 911,20	27 293,41	4 376,54	31 669,95
22	15/09/2028	1 147 617,79	27 395,07	4 274,88	31 669,95
23	15/12/2028	1 120 222,72	27 497,12	4 172,83	31 669,95
24	15/03/2029	1 092 725,60	27 599,55	4 070,40	31 669,95
25	15/06/2029	1 065 126,05	27 702,36	3 967,59	31 669,95
26	15/09/2029	1 037 423,69	27 805,55	3 864,40	31 669,95

RC

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID : 090-249000241-20220127-2022\_01\_11-DE



SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 1 – 10 décembre 2021

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Montant dû en €
27	15/12/2029	1 009 618,14	27 909,12	3 760,83	31 669,95
28	15/03/2030	981 709,02	28 013,08	3 656,87	31 669,95
29	15/06/2030	953 695,94	28 117,43	3 552,52	31 669,95
30	15/09/2030	925 578,51	28 222,17	3 447,78	31 669,95
31	15/12/2030	897 356,34	28 327,30	3 342,65	31 669,95
32	15/03/2031	869 029,04	28 432,82	3 237,13	31 669,95
33	15/06/2031	840 596,22	28 538,73	3 131,22	31 669,95
34	15/09/2031	812 057,49	28 645,04	3 024,91	31 669,95
35	15/12/2031	783 412,45	28 751,74	2 918,21	31 669,95
36	15/03/2032	754 660,71	28 858,84	2 811,11	31 669,95
37	15/06/2032	725 801,87	28 966,34	2 703,61	31 669,95
38	15/09/2032	696 835,53	29 074,24	2 595,71	31 669,95
39	15/12/2032	667 761,29	29 182,54	2 487,41	31 669,95
40	15/03/2033	638 578,75	29 291,24	2 378,71	31 669,95
41	15/06/2033	609 287,51	29 400,35	2 269,60	31 669,95
42	15/09/2033	579 887,16	29 509,87	2 160,08	31 669,95
43	15/12/2033	550 377,29	29 619,79	2 050,16	31 669,95
44	15/03/2034	520 757,50	29 730,13	1 939,82	31 669,95
45	15/06/2034	491 027,37	29 840,87	1 829,08	31 669,95
46	15/09/2034	461 186,50	29 952,03	1 717,92	31 669,95
47	15/12/2034	431 234,47	30 063,60	1 606,35	31 669,95
48	15/03/2035	401 170,87	30 175,59	1 494,36	31 669,95
49	15/06/2035	370 995,28	30 287,99	1 381,96	31 669,95
50	15/09/2035	340 707,29	30 400,82	1 269,13	31 669,95
51	15/12/2035	310 306,47	30 514,06	1 155,89	31 669,95
52	15/03/2036	279 792,41	30 627,72	1 042,23	31 669,95
53	15/06/2036	249 164,69	30 741,81	928,14	31 669,95
54	15/09/2036	218 422,88	30 856,32	813,63	31 669,95
55	15/12/2036	187 566,56	30 971,26	698,69	31 669,95
56	15/03/2037	156 595,30	31 086,63	583,32	31 669,95
57	15/06/2037	125 508,67	31 202,43	467,52	31 669,95
58	15/09/2037	94 306,24	31 318,66	351,29	31 669,95
59	15/12/2037	62 987,58	31 435,32	234,63	31 669,95
60	15/03/2038	31 552,26	31 552,26	117,69	31 669,95
<b>TOTAL</b>			<b>1 700 000,00</b>	<b>200 197,00</b>	<b>1 900 197,00</b>

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre indicatif et sans engagement.

RC





SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 2 – 10 décembre 2021

## OFFRE FERME DE FINANCEMENT N° 2 A TAUX FIXE CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET

- Prêteur : LA BANQUE POSTALE
- Emprunteur : SEM SUD DEVELOPPEMENT  
SIREN N°752 504 670
- Objet : Financement de travaux de réhabilitation d'un espace de 500 m<sup>2</sup> (LKI) au RDC d'un bâtiment existant dont le preneur à bail est le groupe LISI
- Montant du prêt : 625 000,00 EUR
- Durée du prêt : 15 ans et 1 mois
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du prêt

### Tranche obligatoire à Taux Fixe du 07/03/2022 au 15/03/2037

- Date de versement du prêt : Le montant du prêt est versé en une seule fois avant la date limite du 07/03/2022, moyennant un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS. A défaut de demande de versement à la date limite, le versement est alors automatique à cette date.
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,39 %
- Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Périodicité des échéances d'intérêts et d'amortissement : Trimestrielle
- Amortissement : Échéances constantes
- Remboursement anticipé : Possible à chaque date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.  
*Préavis* : 50 jours calendaires
- Devise : EUR (Euro)
- Validité de l'offre : 28 jours calendaires maximum
- Signature du contrat : Le contrat doit être retourné signé par l'Emprunteur au plus tard le 03 mars 2022
- Garantie / Sûreté : Caution avec renonciation au bénéfice de discussion par la Communauté de Commune Sud Territoire à hauteur de
  - 50 % du capital emprunté, augmenté des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires
 Cession Daily Simple cession daily sur les loyers
  - Frais : 50,00 € par acte
  - A hauteur de 625 000,00 €, augmentés des intérêts, intérêts de

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID : 090-249000241-20220127-2022\_01\_11-DE



SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 2 – 10 décembre 2021

retard, commissions, frals et accessoires

- Conditions suspensives à la mise en place : Recueil de l'ensemble des pièces client en annexe  
Recueil de l'ensemble des pièces garantie en annexe
- Taux Effectif Global : 1,41 % l'an  
*soit un taux de période* 0,350 %, pour une durée de période de 3 mois

AC



Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID : 090-249000241-20220127-2022\_01\_11-DE



SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 2 – 10 décembre 2021

## Déclaration de l'emprunteur

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu, avec la présente offre, un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-SPL-2021-07 auxquelles est soumise la présente offre, et en avoir pris connaissance.

**Proposition valable jusqu'au 07/01/2022 – 23h59**

Si vous êtes intéressé à poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 07/01/2022 à 23h59 en cochant la case ci-dessous. En cochant cette case, vous donnez ordre à La Banque Postale de formaliser et de vous adresser le Contrat de Financement.

Il est précisé :

- qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de Contrat de Financement ;
- que seule votre signature du Contrat de Financement vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du Contrat de Financement

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le Contrat de Financement en vigueur, qui comportera les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

Le 20.12.2021  
à NEROU - NOUAF

Bon pour accord



SEM SUD DEVELOPPEMENT  
Offre ferme de financement N° 2 – 10 décembre 2021

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: 625 000,00 EUR	Durée du prêt	: 15 ans et 1 mois
		Date de versement	: 07/03/2022

### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 07/03/2022 AU 15/03/2037

Périodicité : Trimestrielle  
Mode d'amortissement : Échéances constantes  
Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 1,39 %  
Base de calcul : Mois forfaitaire de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en €	Amortissement en €	Intérêts en €	Montant dû en €
1	15/06/2022	625 000,00	9 386,46	2 364,93	11 751,39
2	15/09/2022	615 613,54	9 419,08	2 139,26	11 558,34
3	15/12/2022	606 194,46	9 451,81	2 106,53	11 558,34
4	15/03/2023	596 742,65	9 484,66	2 073,68	11 558,34
5	15/06/2023	587 257,99	9 517,62	2 040,72	11 558,34
6	15/09/2023	577 740,37	9 550,69	2 007,65	11 558,34
7	15/12/2023	568 189,68	9 583,88	1 974,46	11 558,34
8	15/03/2024	558 605,80	9 617,18	1 941,16	11 558,34
9	15/06/2024	548 988,62	9 650,60	1 907,74	11 558,34
10	15/09/2024	539 338,02	9 684,14	1 874,20	11 558,34
11	15/12/2024	529 653,88	9 717,79	1 840,55	11 558,34
12	15/03/2025	519 936,09	9 751,56	1 806,78	11 558,34
13	15/06/2025	510 184,53	9 785,45	1 772,89	11 558,34
14	15/09/2025	500 399,08	9 819,45	1 738,89	11 558,34
15	15/12/2025	490 579,63	9 853,58	1 704,76	11 558,34
16	15/03/2026	480 726,05	9 887,82	1 670,52	11 558,34
17	15/06/2026	470 838,23	9 922,18	1 636,16	11 558,34
18	15/09/2026	460 916,05	9 956,66	1 601,68	11 558,34
19	15/12/2026	450 959,39	9 991,26	1 567,08	11 558,34
20	15/03/2027	440 968,13	10 025,98	1 532,36	11 558,34
21	15/06/2027	430 942,15	10 060,82	1 497,52	11 558,34
22	15/09/2027	420 881,33	10 095,78	1 462,56	11 558,34
23	15/12/2027	410 785,55	10 130,86	1 427,48	11 558,34
24	15/03/2028	400 654,69	10 166,06	1 392,28	11 558,34
25	15/06/2028	390 488,63	10 201,39	1 356,95	11 558,34
26	15/09/2028	380 287,24	10 236,84	1 321,50	11 558,34

PC